



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le **28 NOV. 2024**

ID : 057-245700695-20241120-B20241119\_04\_SI-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix-neuf novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le douze novembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ (arrivé au point 12), Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA (arrivée au point 10), MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Etait excusée : Rachel ZIROVNIK

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8 (jusqu'au point 9, puis 9 jusqu'au point 11, puis 10 jusqu'au point 14)

Nombre de votants : 8 (jusqu'au point 9, puis 9 jusqu'au point 11, puis 10 jusqu'au point 14)

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



**4. Objet : Marché n° 2361EVRC - ERA/VIC - Roussy-le-Village (Dodenom) - Grand Rue, rue des Jardins et rue des Champs - Avenant n° 2 avec le groupement conjoint ELRES RESEAUX / INEO RESEAUX EST à 57280 HAUCONCOURT**

Vu les articles L. 2194-1 3° et R. 2194-5 du Code de la Commande Publique,

La présente décision concerne l'avenant n° 2 au marché n° 2361EVRC, notifié le 9 octobre 2023, passé en appel d'offres ouvert entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et le groupement conjoint ELRES RESEAUX / INEO RESEAUX EST à 57280 HAUCONCOURT.

L'avenant n° 2 a pour but de réajuster la répartition des prestations entre le mandataire et le co-traitant du groupement conjoint.

Les motifs de cet avenant sont les suivants :

En raison du retard pris par l'entreprise INEO EST, co-traitante du groupement conjoint, dans l'exécution des travaux, l'entreprise ELRES RESEAUX mandataire du groupement, a pris en charge leur réalisation en remplacement.

Ces modifications ont donc engendré pour le mandataire du groupement conjoint, l'ajout de prestations supplémentaires et l'augmentation du montant initial de ses prestations.

La répartition initiale des prestations est de :

- 284 039,98 € H.T. (deux cent quatre-vingt-quatre mille trente-neuf euros et quatre-vingt-dix-huit centimes), pour le mandataire ELRES RESEAUX.
- 284 039,98 € H.T. (deux cent quatre-vingt-quatre mille trente-neuf euros et quatre-vingt-dix-huit centimes), pour le co-traitant INEO EST.

Ainsi le montant du marché initial est de 568 079,96 € H.T. (cinq-cent-soixante-huit mille soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes).

La répartition des prestations après avenant n° 2 est portée à :

- 299 015,25 € H.T. (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille quinze euros et vingt-cinq centimes), pour le mandataire ELRES RESEAUX.
- 269 064,71 € H.T. (deux-cent-soixante-neuf mille soixante-quatre euros et soixante-et-onze centimes), pour le co-traitant INEO EST.

Soit une augmentation de 14 975,27 € H.T. (+ 5,27%) pour les prestations relevant du mandataire.

Le montant du marché initial après avenant n° 2 est de 568 079,96 € H.T. (cinq-cent-soixante-huit mille soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes), et demeure inchangé.

Considérant que les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant n° 2,

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

**Après avis favorables de la Commission de « Suivi des Travaux » lors des réunions de chantier et de la Commission d'Appel d'offres en date du 13 novembre 2024,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **d'accepter la passation de l'avenant n° 2 au marché n° 2361EVRC - ERA/VIC - Roussy-le-Village (Dodenom) - Grand Rue, rue des Jardins et rue des Champs - passé en appel d'offres ouvert entre la CCCE et le groupement conjoint ELRES RESEAUX / INEO RESEAUX EST à 57280 HAUCONCOURT,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**



Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20241120-B20241119\_04\_SI-DE

## Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 20 novembre 2024

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20241120-B20241119\_04\_SI-DE